



**MANGER
DEMAIN**

A la recherche de
nouveaux clients ?

Et si les marchés publics
étaient la solution ?

Justine Chanoine – Juriste

Définition

Marché public : « le contrat à titre onéreux conclu entre un ou plusieurs opérateurs économiques et un ou plusieurs adjudicateurs et ayant pour objet l'exécution de travaux, la fourniture de produits ou la prestation de services » (Loi du 17 juin 2016)

2 types de marché dans la restauration collective



Marché public de fournitures

Cantine en autogestion : le personnel cuisine les repas.

Ils ont besoin de **fournitures**

=

Marché public



Marché public de services

Cantine concédée : une entreprise externe prépare et livre les repas.

Ils ont besoin **de services**

=

Marché public



Avantages

- 🥕 Pour les marchés reconductibles ou longs : la mise en place d'un véritable plan de culture, d'une véritable vision à moyen terme autant pour la cantine que pour le fournisseur
- 🥕 Marché reconductible et long : une stabilité
- 🥕 Une nourriture locale et donc proche des utilisateurs dans leur assiette : publicité pour vous !
- 🥕 Un bénéfice sur le coût environnemental
- 🥕 Fixation de votre prix de vente = prix équitable



Freins

- 🥕 « Comment se faire connaître des cantines ? »
- 🥕 « Ma réalité n'est pas prise en compte »
- 🥕 « Le côté administratif »
- 🥕 « Délai de paiement »
- 🥕 « Les quantités »
- 🥕 Etc.



Solutions



<http://www.leclicloca.be/mobile/index.php>



Guide

GUIDE POUR UN MARCHÉ PUBLIC D'ALIMENTATION PLUS DURABLE

PREMIÈRE PARTIE
SEPTEMBRE 2020



Solutions



Juriste – Manger Demain



Chaque cantine a une réalité différente avec des besoins différents et une demande différente.

→ Différents types de marchés en fonction du prix et donc en fonction des quantités présumées et demandées



Trucs & astuces

- 🌱 L'allotissement du marché permet de répondre au(x) lot(s) présentant un intérêt
- 🌱 Négociation dans les phases négociées
- 🌱 Privilégier **les groupements d'opérateurs économiques**
= pas de groupement juridique !!! (Une cantine n'aime pas multiplier les fournisseurs)
- 🌱 Consultation des acteurs économiques en vue de préparer le marché
- 🌱 Faire des prévisions par rapport aux récoltes de l'année précédente
- 🌱 Proposer des actions de sensibilisation = visite de l'exploitation



Contact



Justine Chanoine – Juriste

0479/ 587 822

justine.chanoine@mangerdemain.be

